



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 65216

### Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le remboursement des fauteuils roulants. En effet, il est possible, sous certaines conditions, d'obtenir un remboursement d'un fauteuil roulant voire de frais de renouvellement et de frais d'entretien. Cependant, cette prise en charge reste bien souvent insuffisante en comparaison avec les prix des fauteuils roulants qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros. Compte tenu du fait que le fauteuil roulant est un équipement indispensable pour retrouver une forme de mobilité pour les personnes handicapées, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend revaloriser le remboursement de la sécurité sociale fixé par l'État, et quelles dispositions il entend prendre pour aider les personnes handicapées à faire face au coût que représente l'achat et le renouvellement d'un fauteuil roulant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65216

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Handicapés et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 septembre 2014](#), page 8202

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)